

BOUGE TES CAMPUS

LA LISTE ASSOCIATIVE ET INDÉPENDANTE

Le bilan de l'équipe 2023 - 2025



INTRODUCTION

"La voix que nous porterons pendant ces 2 ans sera celle d'un engagement pour la justice sociale, le droit à l'éducation et la contribution au développement d'un enseignement supérieur public et émancipateur."

Extrait du premier propos liminaire des élus et élues Bouge Tes Campus au CNESER d'installation

Alors que près de 20% des étudiants et étudiantes ne mangent pas à leur faim, que la recherche est sans cesse remise en question, que l'enseignement supérieur est sous-financé avec des bâtiments dégradés, une offre de formation désuète, et une absence de conscience sur des enjeux majeurs comme la transition écologique ou la lutte contre les discriminations : les élus et élues de la FAGE ont ainsi pris leur mandat au CNESER, entre promesses non tenues et absence de réponses structurelles.

Notre engagement reposait sur des besoins simples mais essentiels :

Que chaque étudiant et étudiante puisse se construire en tant que citoyen et citoyenne au fil de son parcours au sein des établissements de l'enseignement supérieur, autour d'enseignements disciplinaires, mais également par la possibilité pour l'étudiant et l'étudiante de s'engager au sein de son établissement : membre d'une association, participant à une commission, personne élue ou engagée au sein de l'établissement, ..."

Profession de foi CNESER 2023/2025

Durant ces deux dernières années, les membres de l'équipe nationale de la FAGE ont pu porter des positions fortes permettant l'amélioration du système de l'ESR, comme :

- Une motion, approuvée à l'unanimité, sur la lutte contre les discriminations au sein de l'ESR, notamment des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) ;
- Une deuxième motion sur comment permettre à l'ESR d'être à la hauteur de l'urgence climatique ;
- Une motion avec l'intersyndicale ESR pour dénoncer les augmentations des frais d'inscription et de la CVEC ;
- Une motion pour que les universités et les organismes de recherche restent des lieux d'accueil et d'émancipation pour et par toutes et tous, sans conditions de nationalité ou de préférence nationale ;
- Une nouvelle motion, impliquant des mesures concrètes pour améliorer les conditions d'accueil et d'études des étudiantes et étudiants internationaux.
- Une motion sur la pratique de l'activité physique et sportive au sein de l'ESR.

Nous avons également été intégrés au comité de pilotage stratégique du 3ème cycle et y sommes la seule organisation représentative étudiante.

L'équipe nationale a également pu suivre la bonne application des travaux menés par l'équipe CNESER 2021/2023, entre autres :

- La mise en place du congé menstruel dans les universités ;
- L'intégration de la transition écologique au sein des formations ;
- La mise en place de la charte LGBT + dans les établissements de l'ESR ;
- Une meilleure inclusion des étudiants et étudiantes en situation de handicap dans l'ESR grâce au travail fait avec 100% Handinamique ;
- L'application de la réforme des services de santé étudiante.

Forte de son réseau d'une soixantaine de fédérations, les élus et élues CNESER ont pu siéger en portant la voix des fédérations de territoires, de filières, et des élus et élues du réseau de la FAGE.

En effet, notre travail est de faire entendre la voix étudiante au sein des CNESER, et pour cela il est nécessaire de le faire avec les étudiants et étudiantes de notre réseau.



ZOOM : Le réseau de la FAGE et son implication dans le CNESER

L'équipe CNESER s'est construite autour du réseau de la FAGE durant les séminaires thématiques de l'été. Les échanges avec le réseau sur différentes thématiques ont permis de définir une stratégie claire pour porter les attentes étudiantes en matière d'affaires académiques, grâce à l'expertise des fédérations de territoires et de filières, lien qui perdure tout au long du mandat CNESER. Nous avons d'ailleurs pu inviter les fédérations en séance en tant qu'expertes. Ainsi, l'ANEPF (pharmacie), l'ANEMF (médecine), l'ANESF (maïeutique) et la FNESI (sciences infirmières) ont pu entre-autres se rendre en séance CNESER.



Au cours de ces deux années, nous avons su porter les expertises d'un réseau engagé, avec pour objectif d'améliorer la vie étudiante et de défendre notre vision de l'enseignement supérieur : un ESR accessible, durable et émancipateur pour chacun et chacune.

La vie étudiante, d'autres en parlent, nous la faisons !

L'équipe Bouge Tes Campus engagée pour faire entendre la voix des étudiants et étudiantes dans la plus haute instance de l'ESR

L'équipe CNESER 2023-2025 a été élue à l'issue du scrutin de juin 2023. Si la prise de mandat officielle a eu lieu lors de la séance plénière d'installation en septembre, les travaux ont démarré dès l'élection, avec un important travail de fond sur des contributions autour des plateformes Mon Master et Parcoursup, afin de préparer la rentrée de septembre et le CNESER d'installation.



ZOOM : Le CNESER d'installation

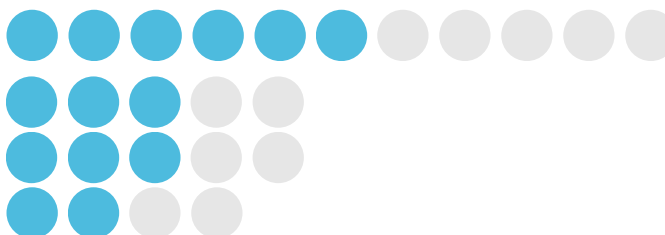
Durant cette séance, l'ensemble des commissions ont été renouvelées. Au sein de la commission permanente du CNESER - commission qui se réunit une fois par mois s'il n'y a pas de séance plénière - nous avons pu élire les 5 représentantes et représentants étudiants. La FAGE a obtenu 3 sièges sur 5 : Helena GAUTHIER-CASTRO, Louis RYZ et Léa MASSON. Durant cette séance, nous avons également désigné les 4 représentantes et représentants étudiants au CNESER disciplinaire : Helena GAUTHIER-CASTRO ainsi que Maela DUMAS ont été élues pour la FAGE aux côtés des 3 autres organisations. Au sein de la Commission d'études Spécialisées, qui traite de la recherche, Justin DEBEVE a été désigné pour la FAGE. Enfin, Benjamin BOH représente la FAGE au sein du CA de l'Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions (ONISEP), et Enzo JOHANNET au sein de la Commission Nationale des Etudes de Maïeutique, Médecine, Odontologie et Pharmacie (CNEMMOP). Quelques mois plus tard, nous avons pu nommer 3 titulaires sur les 5 sièges en Comité de suivi licence, master, doctorat (CSLMD). Antoine DEVRIESE-SENCE est d'ailleurs le seul nommé au titre de doctorant.

CNESER

Commission permanente

CSLMD

CNESER disciplinaire



+ Commission d'Études Spécialisées, CA de l'ONISEP, CNEMMOP

Benjamin BOH, représentant de la FAGE au sein du Conseil d'Administration de l'ONISEP :

“Dans le cadre de mon rôle de représentant des étudiantes et étudiants au Conseil d'Administration de l'ONISEP, je suis amené à me prononcer sur toute décision assurant le fonctionnement de la structure, ainsi que sur le programme d'activités et les grands axes de travail de cet office. Je me suis engagé, et continue de me battre, pour que les futurs étudiants et étudiantes mais aussi celles et ceux en réorientation soient considérés comme un public cible à part entière de l'ONISEP et puissent accéder à des données fiables et actualisées directement depuis Parcoursup vers le site de l'ONISEP. La question de la qualité et de l'accessibilité des informations est centrale quand il s'agit de service public d'orientation, et c'est pour ça que j'ai pu tirer la sonnette d'alarme à chaque conflit d'intérêt ou valorisation excessive d'organismes porteurs de formations privées dans les actions de l'Office. Enfin, j'ai pu, aux côtés de plusieurs autres membres du Conseil d'Administration, dénoncer le désinvestissement financier de la part de l'Etat, qui met à mal le bon fonctionnement de la structure, ne permettant ainsi pas à l'ONISEP d'assurer pleinement sa mission socle d'accès à l'information par les jeunes sur les études et métiers.”

A. Un mandat marqué par la défense sans relâche d'une ESR accessible

L'équipe CNESER a été élue en portant le vœu d'un enseignement supérieur accessible à tous et toutes et c'est ce qu'elle a défendu pendant ces deux années de mandat. Cette question de l'accessibilité est globale, se heurtant tant à des questions de freins financiers, que de combats contre la sélection et de freins informationnels.

1. Une mobilisation constante contre la hausse de frais d'inscription dans un contexte de forte précarité étudiante

Alors même que le coût de la rentrée de 2023 de la FAGE s'élevait à 3 024 euros, une hausse des frais d'inscription en licence, master et doctorat, ainsi qu'une nouvelle augmentation de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) a eu lieu. En effet, à la rentrée 2023 c'est une CVEC qui a atteint le seuil des 100 euros que les étudiants et étudiantes ont dû payer. Nous avons pu dénoncer cette situation, aux côtés de l'intersyndicale, en déposant une motion pour dénoncer ces hausses dans ce contexte de précarité étudiante. La rentrée 2024 n'a pas été exception, avec une CVEC atteignant les 103 euros et les frais d'inscription ont été augmentés de 2,9%. La FAGE a pu dénoncer cette situation au sein du CNESER en rappelant la situation des conditions de vie des étudiants et étudiantes :

“Où sont l'émancipation de l'enseignement supérieur et l'égalité des chances quand on doit choisir entre survivre et aller étudier ? Où sont-elles quand 1 étudiantE sur 5 ne mange pas à sa faim ?”

Dans ce contexte d'une telle précarité étudiante, qui s'apparente à une réelle pauvreté, des mesures ambitieuses doivent être annoncées.

3024€ COÛT DE LA RENTRÉE 2024





ZOOM : Réformez nos bourses !

La rentrée 2023 a été marquée par une annonce et un premier pas pour les étudiants et étudiantes : une enveloppe de 500 millions d'euros comme acte 1 de la réforme des bourses.

En effet, le système de bourse actuel a de nombreuses failles : son montant est fixe, et donc sur les dernières années l'inflation a elle augmenté mais pas le montant des bourses étudiantes. De plus, très loin de la réalité étudiante, le nombre de bénéficiaires d'une bourse baisse depuis plusieurs années : à la rentrée 2021, 720 000 étudiants et étudiantes bénéficiaient de bourses, chiffre qui descend à 650 000 deux années plus tard.

720 000 (2021) - 650 000 (2023)

Ce 1er acte était une réelle victoire du réseau de la FAGE : un premier pas pour aider concrètement des étudiantes et étudiants, d'autant plus qu'il a été annoncé comme devant être suivi par une réforme plus structurelle, un acte 2, pour la rentrée 2024.

Concrètement, ce 1er acte représente +370 euros par an pour chaque boursier et boursière, et il a surtout permis d'éviter une année avec une grosse baisse du nombre de bénéficiaires.

Cependant, la rentrée 2024 était il y a déjà plusieurs mois et aucune annonce concrète n'a été faite. En effet, il y a un an des premières concertations avaient pu commencer mais les changements de gouvernement ont fortement retardé le calendrier annoncé. Aujourd'hui encore, les étudiants et étudiantes sont en attente de cet acte 2 de la réforme : nous avons pu donc nous mobiliser récemment avec le réseau de la FAGE pour rappeler au gouvernement de tenir ses promesses. En effet, cette réforme systémique des bourses constitue une annonce politique faite par Macron lors de ses 2 campagnes électorales.

L'équipe nationale de la FAGE a donc interpellé le gouvernement sur cette réforme des bourses urgente face à la pauvreté étudiante à multiples reprises au CNESER. La FAGE et son réseau continuera à se mobiliser, comme elle a pu le faire sur le mois d'avril avec plusieurs d'AGORAé de notre réseau qui ont ouvert leurs portes à tous et toutes afin d'interpeller sur l'urgence de cette réforme des bourses comme réponse à la précarité étudiante.

2. Un combat pour l'accessibilité de l'ESR au cœur des plateformes Parcoursup et Mon Master

Lors de l'été 2023 de notre prise de mandat, nous avons pu travailler autour de deux contributions sur Parcoursup et Mon Master, en collaboration avec les Vice-Présidentes et Vice-Présidents Étudiants et les membres du réseau FAGE chargés des affaires académiques, à l'occasion des séminaires thématiques de l'été 2023. Les deux textes ont été adoptés lors du Conseil d'administration de la FAGE de septembre 2023, puis présentés à la rentrée du CNESER. La contribution Mon Master a été actualisée en septembre 2024, à la suite des avancées obtenues sur plusieurs revendications.

3. Parcoursup : l'urgence de la fin de la sélection et de son déploiement comme plateforme d'orientation garante d'un réel continuum -3/+3

Parcoursup est souvent vu comme la plateforme à supprimer, et qui permettrait de mettre fin à la sélection. Cependant avant Parcoursup c'était APB qui fonctionnait par tirage au sort. La sélection est opérée par le manque de places dans les formations, qui oblige à trier les candidatures, et les étudiantes et étudiants et non les plateformes. La FAGE porte la suppression de la sélection à l'entrée dans les formations de l'enseignement supérieur, y compris celles du premier cycle, afin d'enfin permettre l'accessibilité à l'ESR pour tous et toutes qui est inscrit dans la loi.

Cependant, les plateformes sont des outils qui devraient permettre accès serein à l'enseignement supérieur. Pourtant, la réalité est tout autre : manque d'information sur la procédure, jeunes livrés à eux-mêmes face à une plateforme anxiogène, nombreux restant sans solution, faute de places suffisantes dans les établissements. La FAGE plaide pour que cette plateforme soit une réelle plateforme d'aide à l'orientation, et avec une plus grande transparence sur les algorithmes.

Depuis la rentrée 2024, la plateforme Parcoursup est ouverte dès la seconde ce qui est une demande de la FAGE depuis plusieurs années. En effet, ouvrir Parcoursup dès la seconde permet qu'elle joue son jeu de plateforme d'orientation.

De plus, elle devrait permettre un accès serein à l'enseignement supérieur : sur Parcoursup doit être exclusivement présents de formations délivrant des diplômes nationaux ou des diplômes d'État.



[Pour plus d'informations sur les positions de la FAGE sur Parcoursup, clique ici !](#)



4. Mon Master : des revendications claires pour une plateforme plus lisible et équitable

Depuis son lancement, Mon Master vise à centraliser et simplifier l'accès en master, mais reste confrontée à des difficultés administratives, de clarté et d'équité. Des améliorations sont nécessaires pour alléger les démarches, mieux accompagner tous les profils et garantir une gestion plus fluide des candidatures. L'objectif est d'en faire une plateforme réellement inclusive, transparente et accessible à toutes et tous.

Mon Master doit avant tout garantir le droit à la poursuite d'études en master. Cela implique une réflexion en amont sur l'adéquation entre le nombre de places en master et les effectifs en licence. Pour la FAGE, cela passe par un investissement massif dans l'enseignement supérieur et la recherche, afin que chaque étudiant ou étudiante puisse accéder librement à la formation de master qu'il ou elle souhaite, en cohérence avec la demande réelle. À l'origine, cette plateforme a été pensée pour simplifier les démarches d'admission en master. Pour qu'elle tienne cette promesse, elle doit impérativement respecter le principe de dossier unique, sans demande répétée de pièces justificatives et sans sollicitations de documents complémentaires qui alourdissent inutilement le processus.

Enfin, la FAGE insiste sur la nécessité de garantir l'égalité des chances dans l'accès aux formations en alternance. Cela suppose un accompagnement réel et structuré de la part des établissements dans la recherche de contrats, afin que l'alternance ne soit pas un facteur d'exclusion mais une voie de réussite accessible à toutes et tous.



[Pour plus d'informations sur les positions de la FAGE sur Mon Master, clique ici !](#)

5. Une alerte permanente sur les dangers de la privatisation de l'ESR sur son accessibilité

La FAGE dénonce la prolifération de l'offre de formation privée dans l'ESR depuis de nombreuses années. En effet, le déploiement de cet enseignement supérieur privé à but lucratif sans aucune lisibilité pour les étudiants et étudiantes inquiète ! Dès notre première séance au CNESER, nous avons pu interpellé sur cette question :

"26%. C'est la proportion d'étudiantes et étudiants inscrits dans le privé ; Nous n'attendons pas une facilitation de l'information ou un meilleur tri des établissements privés mais un véritable service public de l'enseignement supérieur."

Extrait du propos liminaire CNESER d'installation.

La croissance du nombre de personnes inscrites dans le privé s'accompagne d'une multiplication d'établissements souvent peu régulés, entraînant des abus : formations de faible qualité, diplômes sans reconnaissance, contrats trompeurs et manque de débouchés réels. Les étudiantes et étudiants sont les premiers impactés, souvent mal informés et pris au piège de structures lucratives qui privilégient le profit au détriment de la qualité. La médiatrice de l'ESR alerte sur des plaintes fréquentes concernant la valeur des diplômes, les promesses non tenues et les clauses abusives des contrats d'inscription.

Pour comprendre la dérégulation actuelle de l'enseignement supérieur privé, il faut remonter à la loi Avenir de 2018. Celle-ci a lancé une vaste campagne de développement de l'alternance, avec un objectif affiché : atteindre un million de jeunes en alternance d'ici 2027. Cette campagne a été soutenue par un investissement financier très important. Les dépenses directes de l'État ont été multipliées par cinq en dix ans, passant de 2 milliards d'euros en 2012 à près de 10,5 milliards en 2022. Ce soutien massif a entraîné un véritable effet d'aubaine, en combinant des financements largement distribués à une régulation quasi inexistante des établissements proposant des formations en alternance. En effet, il suffit pour un établissement d'être inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) pour pouvoir proposer des formations en alternance... et ainsi apparaître sur Parcoursup. Ce manque de contrôle a ouvert la porte à une prolifération d'acteurs privés, souvent peu encadrés, remettant en cause la qualité et l'accessibilité de l'enseignement supérieur.

Cependant, l'inscription au RNCP ne reconnaît pas la qualité de la formation. Elle ne reconnaît que les compétences acquises en lien avec une activité professionnelle. C'est pourquoi la présence de ces formations sur Parcoursup est particulièrement préoccupante, surtout lorsqu'elle se fait sans contrôle rigoureux. Depuis plusieurs années, le nombre de formations privées présentes sur Parcoursup ne cesse d'augmenter. Il a plus que doublé entre 2020 et 2025, passant de 4 992 à 10 761 formations. Ce développement rapide et peu encadré interroge la mission même de Parcoursup, qui devrait avant tout être une plateforme d'accès à des formations de qualité, reconnues et encadrées par l'État. À ce titre, seules les formations délivrant des diplômes nationaux ou des diplômes d'État devraient y figurer.

Nombre de formations privées sur Parcoursup

4992
2020

10761
2025

En janvier dernier, Elisabeth Borne a annoncé le déréférencement de formations présentes sur cette plateforme qui ont des pratiques commerciales mensongères ou frauduleuses.

Cet arrêté a été soumis au CNESER du 25 février où la FAGE a pu soutenir cette démarche, tout en rappelant que la régulation de l'ESR ne doit pas s'arrêter à cela :

“ L'État doit réguler le phénomène qu'il a lui-même créé et il doit se donner les moyens de le faire. Ce texte va dans le bon sens et doit être souligné, mais nous ne pouvons pas nous arrêter là. ”

Extrait des propos des éluEs BTC lors du CNESER du 25 février 2025.

Malgré ces annonces, au CNESER du 11 mars a été soumis au vote un projet d'arrêté fixant la liste des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur des établissements privés sur Parcoursup en 2025, où près de 44% de l'offre globale sont des formations privées. La FAGE a alors pu voter contre ce projet d'arrêté, tout en rappelant que la régulation du privé ne pouvait pas s'arrêter au déréférencement. Voici un extrait de notre propos liminaire :

“Le déréférencement est une mesure d'urgence : mais il faut aller plus loin, la garantie des droits des étudiants et étudiantes en dépendent.”

Face aux nombres de formations privées, l'heure doit être aux mesures fortes afin de garantir le respect de droits des étudiants et étudiantes, et les protéger des arnaques qui se développent. La FAGE a pu voter une contribution portant des propositions concrètes pour faire face à ce déploiement d'enseignement supérieur privé non qualitatif, escroquant les étudiants et étudiantes. Notre vision est claire : l'enjeu est de redonner du sens à la reconnaissance des diplômes et des établissements qui existent aujourd'hui, en renforçant le cahier des charges qu'ils doivent respecter. Il existe un gros manque de lisibilité entre grades, diplômes nationaux, inscrits ou non au RNCP, diplômes visés : il faut leur redonner de la clarté et ne pas recréer de nouveaux labels, car si ce manque de lisibilité s'empire ce sont les étudiantes et étudiants qui seront pénalisés.



[Pour plus d'informations sur les positions de la FAGE sur la régulation de l'ESR privé, clique ici !](#)



ZOOM : La formation des enseignants et enseignantes

Depuis 2000, le parcours pour devenir enseignant ou enseignante a connu plusieurs réformes, dont celle de 2019 qui a aggravé la surcharge horaire en master 2. Une nouvelle organisation sur cinq ans est nécessaire, avec le concours en L3 pour alléger la fin de cursus. La FAGE forte de l'expertise de l'AFNEE (l'Association Fédérative Nationale des Étudiants et étudiantes en Enseignement) et le reste de ces fédérations ont travaillé à un parcours cohérent répondant aux besoins étudiants. Le 28 mars 2025, une réforme imposée en urgence a été annoncée, visant les étudiants et étudiantes de L2 sans concertation ni préparation. Bien que des indemnités soient prévues en master MEEF, l'obligation d'engagement de 4 ans est problématique et remet en cause un engagement libre et durable.

La FAGE a ainsi pu interpeller le ministère au CNESER le CNESER du 4 avril dernier : ***“Le calendrier annoncé, en plus de mettre en réelle difficulté les étudiants et étudiantes ne peut être réalisable qu'en tirant un trait sur le dialogue social. Les maquettes de formations doivent être construites en concertation et intégrer un réel continuum dans la formation des jeunes. Précipiter cette réforme représente un danger tant pour les étudiants et étudiantes et pour l'avenir de l'éducation nationale.”***

B. L'équipe Bouge tes Campus engagée pour un ESR vecteur d'émancipation

En tant qu'équipe Bouge Tes Campus nous nous étions engagés à défendre un ESR vecteur d'émancipation. Cette émancipation est permise par un ESR libre de toutes discriminations, vecteur d'engagement étudiant et garant d'une réelle vie étudiante.

1. Loi Immigration : des menaces profondes portant une stigmatisation et une précarisation des étudiants et étudiantes internationales

Le mandat 2023-2025 au CNESER a également été marqué par l'examen de la loi immigration. Ce projet de loi comportait plusieurs mesures ciblant spécifiquement les étudiants et étudiantes extra-communautaires, notamment l'instauration de quotas et la mise en place d'un système de caution. Bien que ces dispositions aient finalement été censurées par le Conseil constitutionnel, elles avaient initialement été adoptées par l'Assemblée nationale, marquant une réelle menace pour le droit à l'éducation.

La FAGE s'est mobilisée pour dénoncer ce projet de loi, porteur de mesures discriminantes et révélateur d'un mécanisme de pensée profondément inquiétant. La manière dont les étudiants et étudiantes internationales y sont considérées nous alarme : elle est à la fois éloignée de notre conception d'un enseignement supérieur humaniste, accessible à toutes et tous, et totalement déconnectée de la réalité. En effet, les étudiants et étudiantes extracommunautaires rapportent chaque année davantage qu'ils et elles ne coûtent à l'Etat. En 2022, selon Campus France, ils et elles ont rapporté près de 5 milliards d'euros à la France, tandis que les dépenses publiques à leur égard s'élevaient à seulement 3,7 milliards d'euros.

En janvier 2024, une première motion a été déposée avec l'intersyndicale pour en demander le retrait et pour réaffirmer que les universités et les organismes de recherche doivent rester des lieux d'accueil, d'émancipation et d'apprentissage ouverts à toutes et tous, sans condition de nationalité ni logique de préférence nationale.

Ce projet de loi n'est pas la seule attaque : la loi « Bienvenue en France » instaurée en 2018, a mis en place des droits d'inscription 16 fois plus élevés pour les étudiantes et étudiants extra-communautaires.



Face aux conditions d'études des étudiantes et étudiants internationaux, la FAGE a déposé une motion CNESER proposant des mesures concrètes afin d'améliorer leurs conditions d'accueil et d'études. Cette motion adoptait au CNESER de Mars 2025 demandait notamment :

- ***La suppression du seuil d'exonération de 10 % ainsi que l'opposition à la généralisation des frais différenciés ;***
- ***L'annulation de l'arrêté qui cadre la mise en place de droits différenciés pour les étudiantes et étudiants extra-communautaires.***

Plus largement, ces positions portées au CNESER font écho aux motions (8 motions) similaires portées par les listes Bouge Ton Campus sur les territoires, dans le but de garantir l'égalité des chances pour tous les étudiants et étudiantes à leur entrée en formation et d'assurer des conditions d'études égales pour toutes et tous. En effet, force de son réseau d'élus et élues partout en France, le travail mené au CNESER résonne sur les territoires.



CETTE SECTION ABORDE DES SUJETS AUTOUR DES DISCRIMINATIONS

Cette partie de notre profession de foi aborde des questions de discriminations et violences associées, violences sexistes et sexuelles et LGBTQIA+phobies.

Aborder ces sujets n'est pas anodin et peut déclencher des réactions, malaises ou rappeler des événements traumatisants vécus.

Si tu ne te sens pas apte à aborder cette thématique, nous te déconseillons d'en prendre connaissance. Tu peux également interrompre ta lecture à tout moment. En cas de besoin, n'hésite pas à te rendre sur le chat mis à disposition sur notre site Internet en partenariat avec l'association "En Avant Toutes"



2. Un combat clair : en finir avec les discriminations dans l'ESR

6/10

ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DÉCLARANT AVOIR ÉTÉ VICTIMES ET / OU TÉMOINS D'AU MOINS UNE VIOLENCE SEXISTE, SEXUELLE OU LGBTQIA+PHOBE.

Le mandat 2021-2023 du CNESER pour la FAGE avait pu travailler sur une contribution concernant la lutte contre les discriminations dans l'ESR. Nous avons pu porter cette contribution essentielle au sein du CNESER en octobre 2023 en déposant une motion regroupant des positions concrètes et applicables dans l'ESR.

Cette motion proposait 9 actions concrètes, applicables dans les établissements de l'ESR, telles que :

- La sensibilisation de chaque étudiante ou étudiant sur les violences sexistes et sexuelles et le consentement lors de chaque rentrée universitaire, ainsi qu'une présentation des dispositifs de signalement et des solutions existantes ;
- Un financement pérenne des dispositifs de lutte contre les discriminations dans les établissements ;
- Une généralisation des dispositifs et une prise en considération des étudiantes et étudiants hors université via une précisions du cadrage les concernant ;
- L'intégration des règles douloureuses dans le dispositif du régime spécifique étudiant (dit RSE) permettant aux personnes menstruées d'aménager leurs études et de diminuer l'impact de ces douleurs sur leurs cours et leurs stages, etc.

Forte de ses fédérations tant territoriales que nationales, cette motion CNESER a pu être le point de départ de dépôts de motions dans les établissements d'enseignement supérieur portant la mise en place du congé menstruel. De Clermont-Ferrand à Bordeaux, ce sont 30 motions qui ont débouché sur la reconnaissance du congé menstruel partout en France.

Le mois suivant du dépôt de notre motion en CNESER, la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de l'époque, Sylvie Retailleau, annonçait le doublement du financement du plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) dans l'ESR, soit une hausse de 1,8 millions d'euros.

Ce financement supplémentaire a permis une hausse du nombre de formations délivrées, et développer le principe de référents et référentes VSS dans les établissements. Cette enveloppe représente une victoire pour la FAGE permettant d'avancer sur la reconnaissance de la lutte contre les discriminations comme une lutte nécessaire dans l'ESR.

Cependant, ce financement ne peut pas s'arrêter là, il est nécessaire de pérenniser les financements alloués à cette cause essentielle, afin de permettre la mise en place de mesures pérennes de lutte contre les discriminations dans l'ensemble des établissements d'ESR.



ZOOM : Dispositif de lutte contre les VSS interne à la FAGE

La FAGE s'engage pour un enseignement supérieur inclusif et exempt de discriminations et de violences associées. En corrélation avec ce qu'elle demande aux Universités en termes de cellules de traitement des cas de discriminations et violences, elle applique un dispositif externalisé pour son réseau à ce sujet. Grâce au partenariat avec l'association En Avant Toutes, toute personne victime ou témoin de violences liées à son genre, son origine, son orientation sexuelle ou autre peut être accompagnée anonymement par des répondantes et répondants formés. Un tchat anonyme, disponible sur le site de la FAGE, permet aux bénévoles d'En Avant Toutes de recueillir les témoignages, d'écouter et d'accompagner les victimes puis de les rediriger s'ils et elles le souhaitent vers le processus interne de la FAGE.

3. Une mobilisation continue pour un doctorat accessible et la fin de conditions de vie et de recherche précaires en 3ème cycle

En nous basant sur notre enquête sur les doctorants et doctorantes de 2022, nous avons eu à cœur de défendre l'urgence de mesures afin d'améliorer les conditions de vie et de recherche des doctorants et doctorantes.

Le doctorat rime trop souvent avec des conditions de vie précaires et des conditions de recherche insuffisantes pour répondre aux besoins des doctorants et doctorantes. Cette précarité se traduit par des inégalités de financement importantes entre les disciplines, obligeant de nombreux doctorants et doctorantes, notamment en lettres, langues, sciences humaines et sociales (LLSHS), à exercer une activité salariée parallèle pour compenser le manque de financement de leur doctorat.

Le parcours du combattant ne s'arrête pas à la soutenance de thèse. Entre statut précaire et abus de contractualisation, la reconnaissance du doctorat constitue aujourd'hui un véritable enjeu.



ZOOM : Rapport Pommier-Lazarus

Le rapport Pommier-Lazarus, qui présente des “recommandations pour la reconnaissance du doctorat dans les entreprises et la société”, s'inscrit pleinement dans les travaux de la commission d'étude spécialisée du CNESER sur la recherche et les emplois académiques, à laquelle la FAGE participe activement. Nous avons ainsi pu analyser les mesures clés de ce rapport et intervenir en CNESER pour porter nos revendications. Lors de cette prise de parole, nous avons notamment demandé :

- L'intégration de la FAGE au Comité Stratégique d'Orientation de la Recherche, comme le préconisait le rapport ;
- La valorisation de l'engagement étudiant pour les doctorantes et doctorants ;
- L'accompagnement des doctorants et doctorantes sans financement ;
- La création d'une plateforme permettant de centraliser les offres.

Extrait de la prise de parole de la FAGE lors du CNESER de Janvier 2025 :

“Sur la question des financements des contrats doctoraux, notamment les CIFRE, nous avons une inquiétude majeure : ces financements ne couvrent qu'une petite partie des doctorants, et il est fort probable qu'ils ne puissent jamais atteindre 100% de couverture. Cela soulève la question de l'accompagnement des doctorants sans financement, qui représentent une proportion significative de la population doctorante, notamment dans les disciplines des Sciences Humaines et Sociales. Il est impératif d'étudier des solutions pour garantir un soutien social pour ces doctorants, notamment en leur ouvrant l'accès aux aides sociales étudiantes et en donnant accès à la tarification sociale pour la restauration universitaire.”

La révision de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR), prévue initialement pour 2023, a été activée en mars 2025 par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Philippe Baptiste. Cette clause vise à réévaluer les objectifs et les moyens alloués à la recherche pour la période 2021–2030. La FAGE a pu dénoncer l'absence des organisations étudiantes qui n'ont pas été intégrées aux groupes de travail, alors même que les doctorants et doctorantes sont amplement concernés par cette revoyure.

Par ailleurs, l'équipe CNESER de la FAGE a pu soutenir l'ANESF (Association Nationale des Étudiant·e·s Sages-Femmes) lors du passage en CNESER du projet de décret portant création d'un troisième cycle des études en sciences maïeutique, victoire précédemment obtenue par l'ANESF. En interrogeant les premiers et premières concernées, la voix étudiante et la promotion de la recherche dans les différentes filières ont pu être au cœur des préoccupations afin de garantir des réformes fidèles aux besoins des étudiants et étudiantes.

4. Des actions concrètes afin d'améliorer la reconnaissance de l'engagement étudiant

La mise en exergue des engagements associatifs, citoyens et sportifs doit être considéré comme une option à intégrer au dossier de l'étudiant afin de valoriser ceux-ci."

Extrait propos liminaire du CNESER d'installation.

La FAGE ne se contente pas seulement de favoriser l'engagement étudiant, elle joue également un rôle fondamental dans la demande d'une meilleure reconnaissance de cet engagement et dans le soutien apporté aux étudiantes et étudiants investis dans diverses causes, que ce soit à titre personnel ou au sein d'associations.

L'équipe nationale de la FAGE a pu travailler sur les régimes spéciaux d'études (RSE), pour permettre à chaque étudiant et étudiante d'adapter son parcours en fonction de ses engagements ou contraintes personnelles. Ce travail vise à mieux prendre en compte les réalités vécues par les étudiants salariés, aidants, malades ou en situation familiale complexe. En effet, bien que le régime spécial d'études existe, des freins administratifs empêchant les étudiants et étudiantes d'en bénéficier. De plus, le RSE n'est pas présent dans l'ensemble des formations, ce qui est une profonde inégalité.

Cette démarche a abouti à l'adoption d'une motion au Conseil d'administration d'avril 2024, portant des adaptations afin de permettre un plein accès à l'ensemble des étudiants et étudiantes au RSE.



[Pour plus d'informations sur les positions de la FAGE sur la valorisation de l'engagement étudiant, clique ici !](#)

En parallèle, l'équipe Bouge Tes Campus a également pu travailler sur une contribution sur la valorisation de l'engagement étudiant. En effet, entre freins à l'engagement et freins à sa valorisation, l'ESR n'est aujourd'hui que le reflet du retard culturel autour de l'engagement étudiant que nous avons aujourd'hui en France. Il est nécessaire de s'éloigner du mythe que la valorisation de l'engagement étudiant deviendra une raison d'engagement des jeunes : l'engagement est un parcours trop personnel pour pouvoir être imposé. Cependant, l'engagement étudiant doit être vu pour ce qu'il est : un facteur d'épanouissement, de découverte de la société et de la construction de sa place dans celle-ci. L'engagement étudiant est aussi un lieu d'échange laissant la place à l'apprentissage de nouvelles compétences. Cette contribution a pu être votée en Assemblée Générale de notre SNEE afin de porter des propositions concrètes afin que l'ESR soit incitateur d'engagement et non un frein.



ZOOM : Le Séminaire National des ÉluEs ÉtudiantEs (SNEE)

Chaque année, la FAGE organise son Séminaire National des ÉluEs ÉtudiantEs (SNEE). Pendant plusieurs jours, les participants et participantes assistent à des formations, conférences et ateliers pour mieux comprendre leurs missions et les enjeux de la représentation étudiante. Le SNEE est aussi un espace d'échanges, de partage d'expériences et de montée en compétences pour porter plus efficacement la voix étudiante dans les instances locales et nationales. En mars dernier, à Poitiers, ce sont près de 300 étudiants et étudiantes venues de toute la France qui se sont réunies pour l'occasion. Formation sur les grandes de lois de l'ESR, la lutte contre la privatisation de l'ESR, l'accueil des étudiants et étudiantes internationales, amélioration des cellules de signalement et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, intégration de la transition écologique dans nos formations, la réforme des bourses étudiantes... Une liste non exhaustive, témoignant la richesse des sujets de formation de ce SNEE ! Le week-end fut également marqué par un temps dédié à la démocratie, dans le cadre des États-Généraux de la démocratie et de l'engagement de la FAGE !

Un temps de groupe de travail suivi d'un temps plénier ont permis aux élus et élues de la FAGE de contribuer à la construction de positions visant à améliorer la participation des étudiants et étudiantes dans la démocratie étudiante.



5. Un regard critique sur les Etablissements Publics Expérimentaux (EPE) qui menacent la démocratie étudiante

En 2018, une nouvelle forme de regroupement est mise en place, il s'agit des établissements publics expérimentaux (EPE). Un EPE peut regrouper des établissements qui conservent leurs personnalités morales et sont appelés "établissements composantes". Une certaine liberté est laissée dans l'édition des statuts d'un EPE et de nombreuses dérogations au code de l'éducation sont permises, notamment sur la gouvernance de l'établissement, réduisant bien trop souvent la place des étudiants et étudiantes dans les instances démocratiques.

De manière générale, des baisses de représentation étudiante ont été observées, avec à contrario un renforcement des prises de décisions par l'équipe de direction de ces EPE. Nous avons ainsi fait preuve d'une grande vigilance à chaque décret portant création d'un nouvel EPE, en nous opposant à chaque projet réduisant la représentation étudiante, ou à chaque gouvernance d'établissement éloignant les élus et élues étudiantes et les lieux de prises de décisions et d'orientation politique des établissements.

La FAGE défend et défendra toujours un enseignement supérieur accessible et émancipateur, en appelant à la préservation et l'entretien d'une réelle représentation étudiante au sein des différents conseils des établissements.

6. Des combats portés à l'échelle européenne

Plusieurs fois par an, l'European Students' Union (ESU), fédération regroupant des organisations étudiantes nationales de toute l'Europe, invite l'ensemble de son réseau à ses conventions, ainsi qu'à ses conseils d'administration. Les Board Meetings (BM) constituent un moment crucial pour échanger et définir des positions communes. En tant que seule organisation représentative étudiante de France adhérente à l'ESU, c'est une réelle opportunité pour les élues et élus de la FAGE de se rendre à ces événements et d'échanger avec nos homologues de l'espace européen de l'enseignement supérieur afin de partager nos expériences, nos défis et nos avancées.

Lors du Board Meeting du 6 au 12 mai 2023 à Genève, la FAGE a pu voter une résolution sur l'importance de la représentation étudiante au sein des Alliances Européennes. En effet, si l'initiative des Alliances Européennes revêtait initialement de réelles opportunités pour les étudiantes et étudiants de tout le continent, le résultat est qu'aujourd'hui, les Alliances sont davantage des outils de marchandisation de l'enseignement supérieur, qui ignorent la représentation étudiante au sein de leur gouvernance et de leurs décisions stratégiques.

La FAGE a alors alerté sur l'absence de représentation étudiante au sein des alliances européennes, par le biais d'une résolution, adoptée par l'ensemble du Conseil d'Administration de l'ESU et soutenue par le comité exécutif. Plus qu'un simple vote, c'est un document qui est aujourd'hui pleinement utilisé par l'ESU pour assurer la démocratie étudiante au sein des Alliances européennes, et pour garantir que la voix des étudiants et étudiantes soit entendue dans les processus décisionnels qui les concernent, qu'ils soient sur des questions pédagogiques ou institutionnelles.

Enfin, lors de ces 2 années de mandat, nous avons également pu porter des résolutions permettant de dénoncer la Loi Immigration de 2024, l'expulsion des étudiantes et étudiants franciliens pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, ou encore pu présenter des résolutions permettant la promotion de la formation en sciences infirmières au niveau européen.



7. Une tentative d'inscrire l'accès à l'APS dans l'ESR comme héritage des Jeux 2024

L'été 2024 est passé, mais l'esprit sportif et olympique n'a pas disparu. L'équipe nationale de la FAGE, déterminée à maintenir cet élan, a mobilisé l'expertise de fédérations sportives pour encourager le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à agir sur l'héritage de Paris 2024. Dans cette démarche, une motion a été portée, préconisant l'intégration d'activités physiques, sportives et artistiques dans l'ESR, ainsi que l'instauration de dispositifs de lutte contre la sédentarité dans les universités. La motion, soulignant les bienfaits physiques, sociaux et psychosociaux de ces pratiques, a été adoptée à l'unanimité le 8 octobre 2024, ouvrant la voie à des politiques sportives bénéfiques tant pour les étudiants et étudiantes que pour les personnels. Cette initiative s'inscrit dans la feuille de route interministérielle signée en juin 2023 pour le développement de la pratique sportive à l'université.

C. L'équipe Bouge Tes Campus garante d'un ESR durable

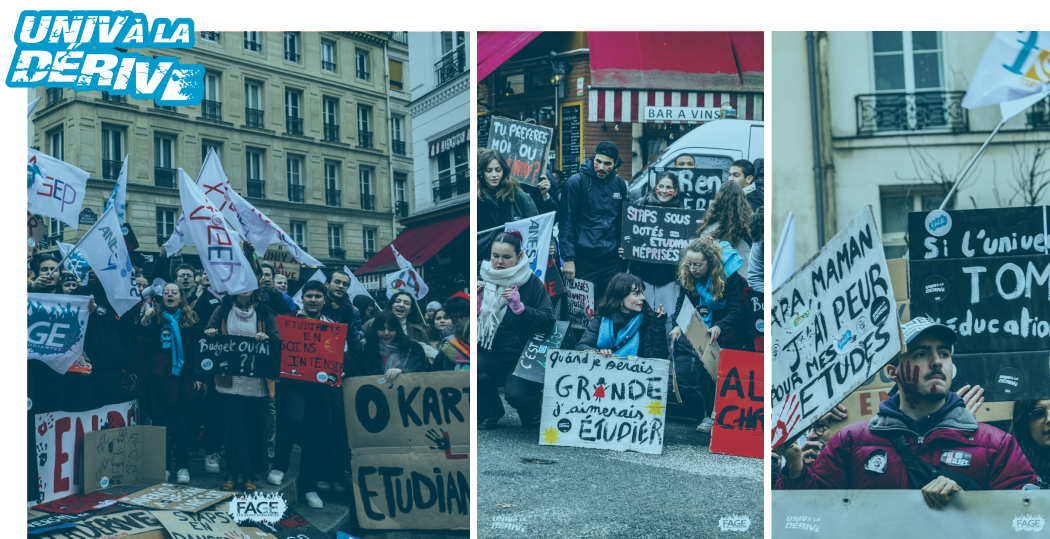
Une mobilisation constante afin de rappeler que l'ESR n'est pas une dépense mais bien un investissement

Le sous-financement des établissements d'enseignement supérieur et de la recherche est, depuis de nombreuses années, un problème profond et ressenti à toutes les strates de l'écosystème de l'ESR. L'avenir de cet enseignement supérieur, sa durabilité pose question dans ce contexte de sous financement chronique.

En décembre dernier, le réseau de la FAGE s'est mobilisé pour dénoncer ces mesures imposées aux établissements et qui ne sont pas compensées et plus globalement la situation financière de ces établissements. En effet, le sous financement de l'ESR nous touche directement : état du bâti universitaire, suppressions de postes d'enseignantes et enseignants chercheurs, transformation de travaux dirigés en cours magistraux, suppression d'heures de cours, baisse du taux d'encadrement.

Nous avons maintenu la mobilisation avec l'intersyndicale de l'enseignement supérieur tout au long du mois de décembre dont le 10 décembre 2024 devant le ministère. À la suite de ces mobilisations, le gouvernement a porté un amendement pour compenser à hauteur de 100 millions d'euros les mesures imposées aux établissements.

Cette compensation partielle des mesures dites "Guerini" a marqué un pas pour réaffirmer l'obligation de l'État à financer les charges qui s'imposent aux établissements d'ESR dans le but exercer leurs missions de service public. Le sous financement de l'ESR et ses conséquences sur nos formations ne sont, quant à elles, malheureusement pas terminées, et la FAGE continuera en CNESER et en conseils à s'opposer aux budgets déficitaires de l'ESR.



L'équipe BTC engagée pour un ESR à la hauteur de l'urgence climatique

Rappel : En 2022, l'intégration de la transition écologique dans les maquettes de formation a été adoptée au CNESER, à travers une motion portée par l'équipe Bouge Tes Campus. À la suite de cette adoption, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Sylvie Retailleau, a annoncé l'intégration de la transition écologique à hauteur de 30 heures d'enseignement en bac +2 dans l'ensemble des formations.

Le réseau de la FAGE continue de se mobiliser pour une mise en œuvre concrète de cette mesure, que ce soit au sein des conseils d'établissements ou à travers l'élaboration de référentiels de compétences. L'objectif : garantir une intégration cohérente et pertinente de la transition écologique en lien avec les spécificités de chaque formation.

Afin de faire face à l'urgence actuelle, l'équipe CNESER a continué d'être force de propositions face à l'urgence écologique. En effet, au-delà d'être un lieu de formation et de sensibilisation les établissements d'ESR doivent aussi être des acteurs face à cette situation. En 2023, le MESR demande à l'ensemble des établissements d'ESR la rédaction d'un schéma directeur Développement Durable, Responsabilité Sociétale et Environnementale (DDRSE).

Nous avons ainsi travaillé autour d'une contribution portant des propositions concrètes afin d'intégrer la transition écologique sur les campus. Nous avons également déposé une motion au CNESER le 4 avril dernier qui répond concrètement aux enjeux de rénovation du bâti, de déploiement de la mobilité douce, du respect de la biodiversité, et de la réduction de l'empreinte environnementale des établissements.

La recherche est un pan essentiel à développer dans l'action face à l'urgence climatique. Pour cela, les enjeux de transition écologique ne doivent pas uniquement être ajoutés en tant qu'éléments périphériques, mais doivent être incorporés de manière transversale et spécifique dans l'ensemble des processus de recherche. Cela signifie revoir les priorités, les méthodes, et les objectifs de la recherche académique pour qu'ils soient en adéquation avec l'urgence écologique actuelle. Une telle transformation requiert une réorientation des axes de recherche, des pratiques d'enseignement, et des politiques institutionnelles vers des modèles qui privilégient la durabilité, l'éthique, et l'impact social et environnemental.

Dans ce sens, la “slow science” étant un concept prônant une recherche scientifique moins axée sur la productivité immédiate et plus sur la qualité, la réflexion et l’impact à long terme, le développement des démarches de “slow science” au sein des instituts de recherche est une position que porte la FAGE. En demandant son développement, la FAGE souhaite que les chercheurs et chercheuses puissent travailler dans un environnement qui privilégie la profondeur et la durabilité de la recherche, plutôt que la compétitivité et la course aux publications.

Afin que la recherche académique joue un rôle moteur dans la transition écologique, la FAGE demande également la création, dans chaque laboratoire, d’un axe de recherche spécifiquement dédié à la transition socio-environnementale. Cet axe permettrait de fédérer les efforts des chercheurs et chercheuses autour d’un objectif commun : développer des connaissances et des innovations qui répondent aux défis du changement climatique, de la perte de biodiversité, et des inégalités sociales. Pour retrouver l’ensemble des positions de la FAGE pour un ESR à la hauteur de l’urgence écologique, [cliquez ici](#).

Depuis plusieurs années, la FAGE s’investit à travers les différents conseils et sur le terrain pour demander une transition du modèle de l’enseignement supérieur et de la recherche afin de répondre à l’urgence des enjeux qui nous font face. Les acteurs et actrices de l’enseignement supérieur ont un rôle décisif à jouer à la croisée des chemins entre la formation des citoyens et citoyennes, et la réponse aux besoins sociétaux.

“Agissez, Agissez ! Et votre exemple rayonnera”

XXIVème congrès de la FAGE, Paul Bouchet, rédacteur de la charte de Grenoble



”

À l'occasion du premier CNESER de notre mandature, les éluEs de la FAGE souhaitent remercier l'ensemble des étudiants et étudiantes qui nous ont fait confiance. La voix que nous porterons pendant ces 2 ans sera celle d'un engagement pour la justice sociale, le droit à l'éducation et la contribution au développement d'un enseignement supérieur public et émancipateur. Mais surtout la voix de la majorité des étudiants et étudiantes qui ont fait confiance à notre projet, retranscrite par l'attribution de 6 sièges sur 11, plaçant la FAGE en 1^{re} organisation représentante étudiante, majoritaire dans cette instance.

”

MERCI

L'EQUIPE CNESER 23-25

